	Convention entre Animath, et le Département de mathématiques de l'Université Cheikh Anta Diop du Sénégal.	<i>Logo UCAD</i>
---	--	------------------

OBJET DE LA CONVENTION : Projet « Clubs lycéens Sénémath » d'organisation d'un stage de mathématiques périscolaires à Dakar durant l'automne 2019.

Article 1 - Le Réseau des Clubs Scientifique du Sénégal (ci-après désigné par «le RC2S ») souhaite présenter, en réponse à un appel dénommé « Sciences Ensemble » de l'ambassade de France à Dakar, et en collaboration avec l'association française Animath (www.animath.fr), un projet d'organisation à Dakar durant l'automne 2019 d'un stage de formation à l'animation de clubs lycéens de mathématiques périscolaires. Le titre de ce projet est « Clubs lycéens Sénémath »
Ce stage fait suite à une session d'une semaine organisée à Dakar en mars 2019. Il a pour but la création dans plusieurs lycées du Sénégal de clubs lycéens de mathématiques périscolaires.

Article 2 – Le texte qui sera remis pour ce projet est fourni en annexe de cette présente convention.

Article 3 – Animath déléguera deux mathématiciens de l'Université-Grenoble-Alpes pour animer la session de formation. Animath couvrira leurs frais de voyage de France au Sénégal. Une équipe de six mathématiciens s'est constituée à Grenoble pour le suivi des clubs lycéens au Sénégal.

Article 4 – L'organisation matérielle du stage est confiée au RC2S qui a donné son accord pour cela .

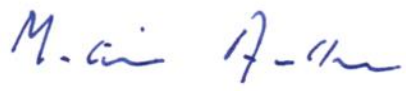
Article 5 - Le département de mathématiques de l'Université Cheikh Anta Diop, ci-après désigné par « le Département », est associé à ce stage « Clubs Lycéens Sénémath ». Le projet du stage sera déposé en son nom et son financement sur la somme octroyée lui sera confié.

Le rôle du Département sera de :

- Diriger le déroulement du stage, en concertation avec Animath pour son orientation scientifique, et en liaison avec le RC2S pour toute sa logistique. La somme versée par l'ambassade de France sera reçue et gérée par le Département selon les termes de référence décrits dans l'appel à projets « Science Ensemble », ici joint en annexe.
- Faire participer des chercheurs de l'UCAD à l'animation du stage. Et leur proposer de participer ensuite durant l'année au suivi des clubs lycéens mis en place.

Article 6 – A l'issue du stage un bilan sera fait associant le Département, Animath et le RC2S. Les perspectives de développement des clubs lycéens seront définies et une nouvelle convention entre le Département et Animath pourra être établie.

Article 7 – La présente convention est présentée au coordonnateur du RC2S qui l'approuve et l'assure de son soutien.

Pour Animath, Le président Dr. Fabrice Rouillier Et par délégation le vice-président Pr. Martin Andler Paris le 21 avril 2019 	Pour le Département de mathématiques de l'UCAD, Le président Pr. Mamadou Barry Dakar le	Pour le RC2S, Le coordonnateur M. Alioune Badara Gorée Sow Lu et approuvé Dakar le
--	---	--